

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 3 (1915)

Heft: 38

Artikel: Les salaires féminins pendant la guerre

Autor: Gueybaud, J.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-250693>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

exacte de cette conférence?? Du moment qu'elles nous étaient présentées sous cette forme, nous avions le droit — nous dirons même le devoir — de les prendre au sérieux et de les juger de même, y compris la fameuse disposition concernant le certificat pour le mariage, que nous n'avons d'ailleurs mentionnée qu'en passant, et sans y attacher plus d'importance qu'elle n'en méritait.

II. — M^{lle} Honegger nous affirme qu'elle n'avait pas l'intention préméditée de mettre en discussion immédiate et unique la question du Secrétariat. Nous la croyons, puisqu'elle nous le dit, et que nous ne sommes pas de celles qui mettent en doute la bonne foi de ceux qui ne pensent pas comme nous. Mais elle avouera alors que les apparences étaient singulièrement contre elle, et que ce procédé d'écarter de l'ordre du jour du dimanche matin tout autre sujet que les thèses de M^{me} Rudolph — sauf quelques hâtifs « divers » — puis de mettre ce point-là en avant de préférence à tous les autres, pouvait donner lieu à une toute autre interprétation — ce qui a été le cas pour un bon nombre de déléguées.

III. — M^{lle} Honegger nous affirme qu'elle ne voulait pas demander à l'Assemblée une votation *définitive* sur le Secrétariat, et que rien ne devait, dans son esprit, être exécuté, sans avoir consulté les autres Associations nationales. C'est déjà trop : parce que l'autorisation au Comité d'entrer en pourparlers avec ces Associations en dehors de l'Alliance ne pouvait être donnée que par une Assemblée parfaitement au courant de ce que serait ce Secrétariat, et non prise au dépourvu. Le projet de M^{me} Pieczynska, sur lequel, relève M^{lle} Honegger, une décision a été prise dans des conditions qui semblent analogues, était, lui, inscrit à l'ordre du jour que toutes les Sociétés ont eu entre les mains : *L'Instruction civique de la jeunesse féminine par l'histoire*, tandis que ce même ordre du jour ne portait que cette mention vague : *Discussion sur la conférence de M^{me} Rudolph*, et que les thèses, plus explicatives, n'ont été remises aux déléguées qu'avec leur carte de vote, une demi-heure avant la séance. Et la question étant trop importante, et son exécution trop peu définie pour autoriser le Comité à marcher dans cette voie sans l'avis motivé des Sociétés, nous maintenons qu'il a été agi ici d'une façon autoritaire et antidémocratique — sans parler encore du peu de courtoisie de ce procédé à l'égard de l'Association pour le Suffrage, point sur lequel toutes nos correspondantes glissent comme chat sur braise!

IV. — M^{lle} Honegger nous accuse de fausseté pour avoir dit qu'elle seule savait quelque chose de ce Secrétariat, et cela malgré des renseignements subséquents qui nous ont été fournis. Or, nous affirmons, *parce que nous le savons*, que le Comité n'a pas été nanti de cette idée. La trésorière ignorait tout du don généreux qui devait rendre le Secrétariat possible, et celle qui était le mieux à même que qui ce fût pour être au courant de cette affaire, M^{me} Rudolph, n'a-t-elle pas dit en tout autant de termes dans la discussion : « Je demande que l'on étudie encore cette idée, car, hier, en la mentionnant dans ma conférence, je ne pensais pas qu'elle viendrait si vite en discussion. » Il est certain que M^{me} Rudolph la connaissait, et pour cause, à titre de *projet*, mais non pas, et ses paroles que nous rapportons fidèlement en font foi, à titre de *proposition définie* à soumettre aux Sociétés. Là git le point important, et c'est pourquoi nous persistons à dire qu'une incorrection très grave a été commise par la Présidente, en demandant tout à coup un vote à l'Assemblée générale sur une question que le Comité ne connaissait pas.

M^{lle} Honegger, en terminant, nous accuse — encore! — de légèreté. Nous lui répondrons que notre article n'a pas été écrit

« à la légère », mais au contraire mûrement pesé et réfléchi. Que nous savions qu'il déplairait en haut lieu, qu'il nous vaudrait des blâmes, peut-être même des accusations — ce qui n'a pas manqué, comme on peut largement s'en convaincre — mais que nous avons estimé de notre devoir de l'écrire quand même. Et c'est parce que nous avons agi suivant notre conscience que nous recommencerons ce que nous avons fait toutes les fois qu'il le faudra.

E. GD.

Les Salaires féminins pendant la guerre

La guerre, qui touche à tout, qui bouleverse tout, transforme tout, n'a pas manqué non plus d'avoir une influence sur la question, qui tient à cœur à toutes les féministes, des salaires féminins. Aussi voudrions-nous, dans cet article, examiner brièvement, et sans avoir le moins du monde la prétention d'épuiser un aussi vaste sujet, cette question sous deux faces assez différentes.

I

Un des résultats les plus importants, au point de vue féministe, de la mobilisation, dans les pays belligérants, de tous les hommes valides a été leur remplacement par des femmes. Il ne pouvait en être autrement, et l'appel vibrant lancé en août 1914 par M. Viviani aux femmes françaises, leur demandant de prendre en mains la moisson brusquement interrompue, et d'assurer ainsi le pain d'une année à la France, ne faisait qu'ouvrir la voie à l'activité féminine. Depuis lors, tant en France qu'en Angleterre, en Allemagne qu'en Russie ou en Autriche, les femmes ont pénétré par la force des choses dans une foule d'occupations, de carrières, de métiers, que les préjugés et les traditions leur fermaient jalousement jusqu'alors. Nous n'avons pas besoin de rappeler aux lecteurs de ce journal les renseignements qui leur ont été donnés, les faits qui leur ont été signalés au fur et à mesure qu'ils se produisaient : on se souvient des femmes conducteurs de tramways en Allemagne et en Angleterre, poinçonneuses de billets dans le métro parisien, typographes ou facteurs ici, chauffeurs ou boulangères là, ailleurs commerçantes ou employées, professeurs dans les lycées de garçons en France comme en Allemagne... sans parler du nombre considérable d'entre elles travaillant militairement pour l'armée, en lui fournissant des munitions, des obus, des fusées, ou encore des vêtements. Celles-ci étaient évaluées à un demi-million pour l'Allemagne seule, et leur nombre doit être proportionnellement aussi considérable dans d'autres pays.

Cette irréfutable leçon des faits pose maintenant très nettement deux problèmes féministes. D'abord celui de la capacité de la femme à exercer certains métiers, pour lesquels, affirmait-on, elle était trop faible, trop sensible, trop passionnée, trop nerveuse, trop ceci, trop cela... problème qui semble se résoudre petit à petit par l'affirmative. Ensuite, celui de l'égalité des salaires.

Il existe en effet à ce sujet une révoltante injustice, une des plus révoltantes de toutes celles que la femme a à supporter. Sous prétexte qu'elle est femme, on la paie à peu près partout la moitié ou le tiers moins de ce que gagne, *pour le même travail*, son concurrent masculin. Nous avons déjà eu l'occasion de discuter les arguments que l'on avance le plus sérieusement du monde pour légitimer cette inégalité : la femme, dit-on, travaille pour un appoint et n'a pas la charge d'une famille — comme s'il

n'existait pas de femmes veuves, abandonnées, divorcées, ayant toute une nichée à élever, ou de célibataires ayant de vieux parents infirmes à soutenir ; et comme si l'on se basait sur ces charges de famille pour fixer le salaire des travailleurs masculins suivant leur état civil ! La femme, dit-on encore, n'a pas la force musculaire de l'homme et mérite donc d'être payée moins — comme si l'on rémunérait davantage les portefaix, à cause de leurs biceps, que les mécaniciens ciselant un pas de vis ! D'ailleurs, les économistes ont fait justice de ces préjugés, en démontrant péremptoirement que le salaire n'a pas à tenir compte des besoins de celui auquel il est payé, mais du travail en échange duquel il est délivré, et que, du moment que la qualité et la quantité de ce travail sont les mêmes, le salaire doit être le même, sans qu'on s'inquiète de savoir s'il est payé à un homme ou à une femme.

Ce principe, *A travail égal, salaire égal*, pour lequel une énergique campagne a déjà souvent été menée — en particulier en ce qui concerne les traitements parallèles des instituteurs et des institutrices — ne pouvait manquer d'être rappelé par les féministes de tous les pays dans les circonstances actuelles. En France spécialement, la Section du Travail du Conseil national des Femmes françaises s'en est occupée, et grâce à l'ardeur de sa présidente, M^{me} Duchêne, a pu déjà obtenir des résultats appréciables.

Dès le mois de mai 1915, cette Section se réunissait pour étudier les meilleurs moyens de prendre en main cette affaire, et émettait ce vœu, base essentielle et principe fondamental de toute la tâche qu'elle allait entreprendre :

« *Que le remplacement des hommes par les femmes ne soit admis que sur la base du principe : A travail égal, salaire égal.* »

Puis, une démarche était peu après faite auprès du Sous-Secrétaire aux munitions, pour lui demander d'établir l'égalité des salaires entre les hommes et les femmes employés aux mêmes travaux de fabrication des munitions. La Section proposait de plus, à cette occasion, d'organiser elle-même un service d'enquêtes et de placement, afin d'assurer dans ces fabriques un recrutement d'ouvrières capables. Cette démarche était infiniment prudente et judicieuse : il ne fallait pas en effet que l'incapacité d'ouvrières quelconques employées dans ces usines vint compromettre le bien-fondé de la revendication des féministes. Malheureusement, elle n'obtint pas de succès ; mais d'autre part, M. Albert Thomas assurait à ces dames que l'égalité des salaires était déjà en vigueur dans les fabriques de munitions, et qu'il aurait l'œil à ce qu'elle fût maintenue. C'était beaucoup, mais ce n'était pas suffisant, car il n'est pas en effet fabriqué des munitions uniquement dans les usines de l'Etat, et dans les usines privées, l'égalité des salaires était loin d'être la règle, ainsi qu'il résulta d'une enquête activement menée par la Section. Il fallait donc trouver d'autres moyens.

Précédemment déjà, M^{me} Duchêne avait eu l'idée d'engager une action dans les milieux professionnels. Elle avait été rendue attentive au fait qu'une action purement féministe risquait d'indisposer les milieux syndicaux, et qu'il était sage, non seulement de leur demander leur appui, mais encore de les engager à prendre les devants, de façon à ne pas risquer un désaveu de certains groupements corporatifs peu féministes, ce qui aurait singulièrement compromis le succès de la campagne. A ceux qui trouveraient cette précaution exagérée, on peut rappeler l'attitude du syndicat des typographes de Lyon et de la Fédération du Livre, lors de la fameuse affaire Couriau¹ !

Mais la guerre a, paraît-il, heureusement transformé les dispositions de ces organisations vis-à-vis du travail féminin, car M^{me} Duchêne eut la satisfaction de réussir au delà de ses espérances. Le syndicat de la Chemiserie-Lingerie prit l'initiative d'organiser une action intersyndicale. Des articles parurent dans la presse ouvrière. Des réunions eurent lieu à la Bourse du Travail, et la circulaire suivante, intéressante par la manière dont elle pose la question, fut adressée à tous les syndicats.

Syndicat Général de la Chemiserie-Lingerie.

« Camarades ouvriers et employés,

La main-d'œuvre masculine, par suite des circonstances actuelles, se fait de plus en plus rare. De tous côtés on fait appel aux femmes. Que sera-ce lorsqu'après la cessation des hostilités le travail reprendra et qu'il y aura tant de vides à combler ? L'heure n'est pas à la discussion du grand principe : la femme doit-elle ou ne doit-elle pas pénétrer dans certains emplois jusqu'ici réservés aux hommes ? Ce serait perdre un temps précieux. Examinons plutôt les faits pour en tirer une règle de conduite. Quand les femmes ont pénétré dans des branches d'industrie qui leur étaient fermées auparavant, on a, jusqu'ici, presque toujours constaté un *abaissement des salaires*.

Pour y parer, quelques organisations ont pris le parti d'interdire aux femmes l'entrée de leur profession. Contentons-nous de constater l'insuffisance d'une mesure de cet ordre dans les circonstances actuelles. En effet, quand les employeurs ne trouveront plus le nombre d'hommes nécessaire pour exécuter leur travail, quelle est la puissance qui parviendra à les empêcher d'avoir recours à la main-d'œuvre féminine ? Devons-nous, pour cela, courir le risque de voir baisser le niveau des salaires sans rien tenter ? Non, certes. Une seule mesure peut, en tenant compte des conditions générales actuelles, sauvegarder des intérêts qui sont les intérêts de tous : hommes et femmes. C'est la réalisation du principe : « *A travail égal, salaire égal* ».

Si une femme est appelée à remplacer un homme, *exigez que son emploi ne permette pas au patron de réaliser un bénéfice supplémentaire*. Autrement, qu'arrivera-t-il quand les conditions normales du travail devront être rétablies ? ... Et qu'aucun de vous ne se fie à la difficulté que pourrait offrir son métier à des femmes. Bien peu de travaux leur sont pratiquement inaccessibles, (l'on voit, dans de nombreuses régions, des femmes employées aux plus dures besognes des travaux du bâtiment, en apparence les moins praticables pour elles).

Camarades, *un grave danger nous menace, ce ne sera pas trop de toutes nos activités groupées pour le conjurer*.

Organisons en commun sans tarder une énergique campagne par le tract, la conférence, la propagande individuelle. Ce n'est que par une action intersyndicale coordonnée que nous pourrions triompher. Camarades, votre devoir est de nous seconder dans cette tâche particulièrement difficile. Si vous êtes directement menacés, il y va de votre intérêt ; si vous croyez ne pas l'être, agissez par esprit de solidarité. N'oubliez pas, d'ailleurs, que la moindre atteinte aux salaires des uns se répercute sur ceux des autres.

Le Syndicat Général de la Chemiserie-Lingerie.

A la suite de cet appel fut fondé un Comité intersyndical d'action, dont faisait partie M^{me} Duchêne, une preuve que l'action féministe pure n'était pas écartée, et auquel adhèrent successivement les Fédérations professionnelles les plus importantes, celle du bâtiment, celle de l'habillement, et, *last but not least*, celle du Livre, avec son président M. Keufer. Des affiches, des feuilles volantes ont été répandues à profusion, comme celle dont nous donnons le texte ci-après¹, et l'on peut voir dans le

¹ Comité Intersyndical d'Action contre l'Exploitation de la Femme.

AUX FEMMES !

Vous êtes maintenant chefs de famille et vous en avez toutes les charges, charges qui seront encore plus lourdes après la guerre. Par le salaire que vous avez actuellement, pouvez-vous faire face aux dures nécessités de la vie ?

¹ Voir le *Mouvement Féministe*, n° 16, du 10 février 1914.

fait que des ouvrières d'une grande papeterie de Paris ont quitté le travail, pour ne pas remplacer des hommes avec un salaire inférieur, une preuve du succès de cette propagande. Les groupements féministes y participent avec entrain, et la province n'est pas laissée à l'écart de ce mouvement.

Mais ce n'est pas seulement en France que campagne a été menée dans ce sens. Nous manquons malheureusement de détails en ce qui concerne l'Allemagne, mais nous savons qu'en Angleterre on s'occupe activement de la question. Ceci, d'autant plus que, là-bas, toute main-d'œuvre, tant féminine que masculine, est spécialement recherchée en suite du travail intensif et de la prospérité économique du pays, qu'un arrêt dans la production compromettrait gravement. La *National Union of Women's Workers* a voté à l'unanimité de son Assemblée générale une proposition en faveur d'une action pour la réalisation de l'égalité des salaires. Enfin, nous savons encore que cette question a également été portée au récent Congrès des Trade-Unions des Etats-Unis. Or, plus grand sera le nombre des pays qui s'en occuperont simultanément, plus de chance de succès aura cette campagne contre une des criantes injustices dont souffre la femme.

II

Chez nous, en Suisse, la question ne se pose pas maintenant avec plus d'acuité qu'à une époque de paix. Notre mobilisation étant partielle et à terme, la plupart des hommes sous les drapeaux retrouvant leur poste à leur retour, il n'y a eu que des cas extrêmement rares dans lesquels les femmes aient été appelées à les suppléer. Nous avons bien plutôt souffert de chômage que de pénurie de main-d'œuvre masculine.

Mais certains salaires féminins n'en ont pas moins été chez nous gravement influencés par la guerre. Des diminutions établies au milieu des difficultés, et, disons le mot, dans l'affolement des premiers jours d'août 1914, ont été maintenues jusqu'à une époque, où pourtant les circonstances auraient permis le rétablissement des salaires. Une profession a été spécialement atteinte : les employées de magasins et de bureau.

Il résulte, en effet, des chiffres fournis par le syndicat de la profession, nouvellement créé à Genève, que, dans cette ville, alors que les salaires de l'industrie du bâtiment n'avaient subi aucun changement, que ceux de l'industrie métallurgique entre autres avaient été rétablis, une seule catégorie de travailleurs, les employés de magasin et de bureau, doit continuer à se contenter de salaires dérisoires fixés immédiatement au début de la guerre, en compensation d'une diminution momentanée de 20 à 40 % sur les ventes. Cette diminution des chiffres d'affaire n'a pas duré, la vente a repris, avec animation même dans certains cas... et les salaires des employées et des vendeuses sont restés au même taux !

Veut-on des chiffres ? Voici une maison qui a fait signer à ses employés une déclaration par laquelle ils s'engagent à accepter jusqu'à la fin de la guerre une diminution du 50 %. Notons que

Non !

Vous devez donc songer, dès maintenant, à obtenir un salaire normal, c'est-à-dire la juste rémunération de votre travail. Partout où vous remplacez les hommes, votre revendication doit être : **A travail égal, salaire égal.**

Seules, vous ne pouvez rien ; groupées, vous pouvez beaucoup ; faites-vous inscrire au Syndicat de votre profession, où vous trouverez l'aide et les conseils nécessaires pour défendre votre **droit à la vie.**

Le Comité Intersyndical contre l'Exploitation de la Femme.
« A travail égal, salaire égal. »

cette maison a fait officiellement des bénéfices considérables et a prêté son concours à pas mal d'œuvres de charité ! En voici une autre où le salaire d'une employée a été baissé de 40 fr. par mois à 27. Une autre où une femme adulte ne touche plus que 55 fr. au lieu de 120. Une autre encore, dans laquelle nous relevons les diminutions suivantes :

<i>Salaires payés avant la guerre :</i>	<i>Salaires payés depuis la guerre</i>
70 fr. par mois	60 fr. par mois
80 » »	60 » »
85 » »	60 » »
90 » »	60 » »
90 » »	70 » »
95 » »	60 » »
100 » »	60 » »
110 » »	70 » »
120 » »	75 » »
130 » »	75 » »
140 » »	90 » »
145 » »	100 » »

Soit une diminution moyenne pour chacune des employées de 30 fr. 88 par mois, et pour la totalité du personnel une diminution globale annuelle de 40.000 fr. environ. Or, rien dans la marche de la maison ne peut justifier un déficit de 40.000 fr. à récupérer sur les frais de main-d'œuvre. On remarque d'ailleurs que ce sont les maisons le plus atteintes par la crise économique qui ont le moins diminué les salaires, et inversement. Et l'on peut remarquer aussi, dans le tableau que nous présentons, que ce sont les salaires moyens qui ont comparativement le plus souffert. Il semble qu'il y ait eu une sorte de pudeur à descendre au-dessous de ce chiffre de 60 fr. par mois, qui, pour l'une, représentait une diminution du septième, et, pour la suivante, du quart déjà du salaire de juillet 1914.

Voici encore quelques chiffres concernant une autre grande maison de Genève :

<i>Salaires payés avant la guerre :</i>	<i>Salaires payés depuis la guerre</i>
70 fr. par mois	35 fr. par mois
130 » »	65 » »
50 » »	33.50 »
100 » »	50 » »
40 » »	27 » »
35 » »	23.30 »
120 » »	60 » »

La réduction est ici, dans quelques cas, de la moitié, tout simplement ! Et voici un troisième tableau :

<i>Salaires payés avant la guerre :</i>	<i>Salaires payés depuis la guerre</i>
90 » »	78 » »
100 » »	87.10 »
100 » »	91 » »
170 » »	110 » »

Soit, sur l'ensemble du personnel, une moyenne de diminution annuelle par employée de 536 fr. 80.

En voilà assez pour donner à réfléchir à tous ceux que préoccupe la question du gagne-pain de la femme. Toujours, d'après les statistiques de ce même syndicat, la diminution globale des salaires de cette profession, pour Genève seulement, atteindrait la somme de deux millions. Comme l'on peut d'autre part évaluer à un million globalement le renchérissement de la vie pour l'ensemble de ces mêmes travailleurs, c'est donc une différence totale de trois millions dans les conditions d'existence qu'il faut envisager. Et l'on se demande avec angoisse de quoi et comment ces malheureuses ont pu vivre depuis seize mois ?...

Nous ne voulons pas être injuste et prendre aveuglément le parti des travailleuses contre leurs employeurs. Mais on ne peut s'empêcher de constater qu'ici, rien n'a été changé à leur genre de vie, que là, la maison s'est même agrandie depuis la guerre, qu'ailleurs les magasins regorgent d'acheteurs... Alors ? La guerre, qui a enrichi des spéculateurs, en ferait-elle de même pour quelques-unes de nos grandes maisons de commerce ?... Et l'une d'elles, ayant rétabli ses salaires dès septembre ou octobre 1914, pourquoi les autres, dans des conditions qui ne peuvent être bien différentes, ne suivraient-elles pas cet exemple ?

Nous sommes heureuses de pouvoir annoncer à nos lecteurs que quelques pas déjà ont été faits dans ce sens. Non pas spontanément, hélas ! mais en résultat de l'énergique campagne menée par le jeune syndicat, qu'on ne peut assez féliciter de son ardeur. Las d'attendre indéfiniment des réponses à ses demandes, il a organisé un grand meeting de protestation, le 19 novembre, à la Maison communale de Plainpalais, dans lequel, après le secrétaire général, trois députés de différents partis — dont deux au moins étaient des féministes convaincus — ont stigmatisé le scandale de ces bas salaires que rien ne justifie. Une affiche faisant appel à la population, et réclamant le concours de sa force d'acheteuse et de consommatrice, avait précédé le meeting. Depuis lors, plusieurs retours aux salaires d'avant la guerre ont été signalés dans différentes maisons. C'est là un beau succès, qui poussera sans doute au syndicat toutes les timorées, toutes les hésitantes, toutes celles qui ne comprennent pas encore la valeur d'une collectivité agissante.

Un seul mot de regret en terminant : Pourquoi les féministes, à Genève, ne s'intéressent-elles pas plus directement à ces questions ? Pourquoi, dans la vaste assemblée, n'avons-nous pu en compter que trois ou quatre ? Il s'agissait pourtant de nos sœurs qui travaillent et le féminisme a sa tâche à remplir à leur égard comme au nôtre.

J. GUEYBAUD.

Les Femmes et la Police en Angleterre

C'est au commencement d'avril 1914, que la *Women's Freedom League* a inauguré la très populaire institution des femmes volontaires de police. L'esprit public y était dès le début très favorable et la vue de la première femme en « uniforme de police » a été saluée par des manifestations sympathiques. La presse y a contribué en publiant des photographies et des croquis des « policières ». Seulement, la grande majorité de ceux qui approuvaient cette innovation ne se donnaient pas la peine de savoir *pourquoi* ils l'approuvaient. Peu importe : l'institution est créée, et subsistera.

Certaines sociétés avaient depuis longtemps plaidé en faveur de cette réforme, mais ce qui a plus de succès que tous leurs efforts de propagande a été la publication de la photographie d'une agente de police volontaire, Mrs Edith Watson, en service à Old Bailey (Police centrale). Le vieux dicton : « Que le moindre fait vaut toutes les théories » est toujours vrai : et voir une femme en uniforme, maîtresse d'elle-même, respectée de tous, a emporté tous les suffrages. Des agentes de police féminines font maintenant partie sans contestation du service national.

Ce mouvement a coïncidé avec celui des patrouilles féminines qui a un caractère semi-officiel ; mais ni l'un ni l'autre n'ont malheureusement le prestige de l'autorité. La nation est composée d'hommes et de femmes, et il n'y a pas de sexe dans le vice, le crime ou la folie. Les femmes forment une proportion — il est vrai petite — de la somme totale des criminels. Il est donc

absolument nécessaire qu'une force de police nationale soit composée d'hommes et de femmes, et dans l'intérêt des femmes, des hommes, et de la civilisation, il devrait y avoir des femmes pour s'occuper de femmes qui violent la loi et subissent des pénalités.

L'homme qu'on arrête et qu'on fouille, ou qui est détenu, ou qui est en liberté surveillée, est accompagné par une personne en uniforme, et dont l'apparence et les manières commandent un certain respect. Tandis que la femme prisonnière, dans les mêmes circonstances, dépend souvent de la « matron », une personne de condition plus que modeste, n'ayant ni discipline, ni uniforme, ni autorité. Dans les mêmes habits, avec lesquels elle nettoie et fait son devoir de femme de ménage du local de la police, elle visite la prisonnière femme, ou même passe la nuit avec elle. Il n'y a rien dans la personne de cette pauvre créature qui commande le respect et la confiance, et on ne lui laisse même pas toujours accomplir sa mission.

On n'a qu'à se souvenir que, lorsque cinq membres de notre Ligue ont été enfermées à Malborough-police-station et qu'elles étaient justement en train de s'arranger à y passer la nuit avec le peu de commodité que le gouvernement leur procurait, il y eut une irruption subite de cinq agents de police qui ont pris les clefs de la « matron » et l'ont congédiée. Pour arriver à la cellule où logeaient ces cinq femmes, ces hommes ont passé le long du corridor sur lequel donnaient toutes les cellules des femmes. Toutes ces cellules ont un œil de bœuf avec un contrevent qui se ferme de l'extérieur et qu'on garde continuellement ouvert pour la surveillance. Par cette ouverture on voit jusqu'au fond de la cellule. Tout commentaire est inutile.

Nous relevons aussi le fait que la semaine dernière des agents sont entrés dans la salle de détention des femmes quatre fois pendant la nuit et de bonne heure le matin, sans frapper à la porte.

Une autre fois dans une ville de province, quand une jeune femme, sous le coup d'une accusation grave, a dû subir une visite préliminaire, elle a été détenue quatre jours et cinq nuits dans une cellule de la police. On l'a nourri de force et elle était par moments dans un état d'inconscience. Pendant cette période, elle n'a vu que la soi-disant « matrone » que deux fois, le reste du temps elle était servie par des hommes.

Ces faits révèlent ce qui se passe dans les prisons d'Angleterre. Ils peuvent échapper à l'opinion publique, mais à un moment où on s'occupe tant des traitements brutaux subis par des femmes, nous pouvons bien demander ce que l'on pense de la manière dont on traite des femmes au milieu de nous — des femmes sans secours et sans protection, des femmes qui ont souvent trop de pudeur pour parler des traitements indécents qu'elles ont subis. Nous désirons que ces traitements indécents cessent, et c'est pourquoi nous avons fondé le « Corps de Femmes-policières volontaires. La collectivité ne peut pas sanctionner et permettre des abus comme ceux que nous signalons, et que tout ce que nous estimons humain, moral et civilisé devienne un danger et une dégénérescence.

Nous avons besoin de femmes-policières, de femmes-geôlières, de femmes-inspectrices, et de femmes dans beaucoup d'autres départements de la police encore. Mais nous ne serons pas satisfaites tant qu'il n'y aura que des femmes employées et subalternes ; nous demanderons encore des *femmes-commissaires* pour que les intérêts des femmes soient sauvegardés, pour qu'elles ne soient pas traitées dédaigneusement et mises de côté, comme c'est trop souvent le cas.

C. NINA BOYLE.

(D'après *The Vote*).